

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 22 janvier 2019 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2018-0078 971, rue Vinet, lot 3 245 010 du cadastre du Québec

Autoriser l'implantation de la maison existante avec une marge avant de 1,85 mètre et une marge arrière de 5,25 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant et une marge arrière d'au moins 6 mètres dans la zone H-107.

DM2018-0082 874, rue du Madrigal, lot 6 223 589 du cadastre du Québec

Autoriser l'implantation de la maison existante avec une marge latérale nord-ouest de 2,95 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale minimale de 3 mètres dans la zone H-117-3.

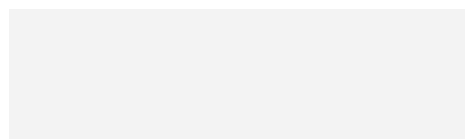
DM2018-0083 145, rue Mathias, lot 3 817 725 du cadastre du Québec

Autoriser l'implantation du garage détaché existant avec une marge latérale sud-est de 0,77 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige des marges latérales et arrière minimales de 0,9 mètre pour un tel bâtiment accessoire.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 décembre 2018.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe